

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mardi 22 janvier 2019, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5

Est absente la conseillère au poste numéro 6, madame Hélène Desgranges.

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

006-01-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
MARDI 22 JANVIER 2019 – 19 H**

01. Ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption des procès-verbaux :
 - 03.01 4 décembre 2018 - Dépôt de candidatures - chauffeurs-opérateurs temporaires
 - 03.02 11 décembre 2018 – séance ordinaire
 - 03.03 18 décembre 2018 - Séance extraordinaire
 - 03.04 18 décembre 2018 - Séance extraordinaire sur le budget

04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 04.01 Registre des comptes à payer au 31 décembre 2018
- 04.02 Registre des comptes à payer au 22 janvier 2019
- 04.03 Registre des salaires du 25 novembre au 29 décembre 2018
- 04.03 Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
- 04.04 Contrat pour l'entretien ménager des locaux de l'Hôtel de Ville
- 04.05 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les salaires et les comptes pouvant encourir des intérêts ou pénalités pour l'année 2019
- 04.06 Dépenses incompressibles 2019
- 04.07 Assiduité des élus municipaux aux soirées de travail et séances du conseil
- 04.08 Tarif pour l'abonnement aux procès-verbaux année 2019
- 04.09 Liste des personnes endettées envers la municipalité au 22 janvier 2019
- 04.10 Demande d'aide financière et de soutien - Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier – Le Prisme
- 04.11 Demande d'aide financière et de soutien – L'Albatros
- 04.12 Demande d'aide financière et de soutien – Zone Emploi pour Place aux jeunes
- 04.13 Demande d'aide financière et de soutien – La Maison Lyse-Beauchamp
- 04.14 Demande d'aide financière et de soutien – Les Butineuses
- 04.15 Demande d'aide financière et de soutien – Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc.
- 04.16 Demande d'aide financière et de soutien – Association Détente-Santé des 3 Villages inc.
- 04.17 Demande d'aide financière et de soutien – Festival interculturel de la Lièvre
- 04.18 Entente entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et Club de Motos-Neige Anti-Loups
- 04.19 Municipalité de Lac-Saint-Paul – Réglementation sur la circulation des véhicules hors route
- 04.20 Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides – offre de service 2019 – archiviste
- 04.21 Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- 04.22 Fédération Québécoise des Municipalités - Activité de perfectionnement – Loi sur les normes du travail – Webinaire 28 janvier 2019
- 04.23 Fédération Québécoise des Municipalités - Les programmes d'aides financières comme outil de développement – Webinaire 26 février 2019
- 04.24 Invitation au lancement du projet *J'aime ça, tu m'encourages!* – 11 février 2019
- 04.25 Corporation de développement communautaire - Invitation à la rencontre de sensibilisation et d'écoute en faveur du développement social 2019
- 04.27 Invitation à une soirée de formation en regard à la cour municipale – 24 avril 2019

05. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 05.01 Sécurité publique Québec – Montant estimé pour les services policiers de la Sûreté du Québec

- 06. TRANSPORT
- 07. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 07.01 Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre - Écocentre
- 08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 08.01 Lettre d'un citoyen – Autoriser les conteneurs dans les établissements commerciaux
 - 08.02 Demande de modification règlementaire – Modification de la délimitation de la zone REC-14 et ajout de l'usage « établissements d'hébergements » à la zone
- 09. LOISIRS
 - 09.01 Offre d'emploi journalier
- 10. CULTURE
- 11. LAC ET ENVIRONNEMENT
- 12. AVIS DE MOTION
 - 12.01 Avis de motion – Règlement 345-2019 sur les systèmes d'alarme et abrogeant le règlement 253-2007
 - 12.01.1 Présentation et dépôt du projet de règlement 345-2019 sur les systèmes d'alarme et abrogeant le règlement 253-2007
 - 12.02 Avis de motion – Règlement 346-2019 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lac-du-Cerf et abrogeant les règlements 293-2012 et 329-2016
 - 12.02.1 Présentation et dépôt du projet de règlement 346-2019 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lac-du-Cerf et abrogeant les règlements 293-2012 et 329-2016
 - 12.03 Avis de motion – Règlement 347-2019 relatif au traitement des élus et abrogeant les règlements numéros 283-2011 et 314-2014
 - 12.03.1 Présentation et dépôt du projet de règlement 347-2019 relatif au traitement des élus et abrogeant les règlements numéros 283-2011 et 314-2014
- 13. RÈGLEMENTS
 - 13.01 Adoption du règlement 344-2019 décrétant les taux de taxes, de tarification et de compensation pour l'exercice financier 2019
- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

007-01-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU DÉPÔT DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE CHAUFFEURS-OPÉRATEURS TEMPORAIRES – 4 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal du dépôt de candidatures pour le poste de chauffeurs-opérateurs temporaires en date du 4 décembre 2018.

ADOPTÉE

008-01-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018.

ADOPTÉE

009-01-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018.

ADOPTÉE

010-01-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 18 DÉCEMBRE 2018 SUR LE BUDGET

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 sur le budget 2019.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

011-01-2019

REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 DÉCEMBRE 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1800642	À	M1800643	9 721,35 \$
M1800644	À	M1800655	6 756,94 \$
L1800656	À	L1800667	9 627,10 \$
P1800668	À	P1800684	5 497,96 \$
M1800685	À	M1800689	2 367,53 \$
L1800690	À	L1800692	13 237,25 \$
P1800693	À	P1800699	6 152,85 \$
TOTAL			53 450,78 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

012-01-2019

REGISTRE DES COMPTES A PAYER AU 22 JANVIER 2019

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 21 JANVIER 2019			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
L1900001			20,50 \$
M1900002	À	M1900015	10 536,09 \$
C1900016			517,39 \$
P1900017	À	P1900020	57 136,85 \$
TOTAL			68 210,83 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

013-01-2019

REGISTRE DES SALAIRES POUR LA PÉRIODE DU 25 NOVEMBRE AU 29 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 25 novembre au 29 décembre 2018, se totalisant 43 378,16\$. Chèques numéro : D1800395 à D1800439.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

014-01-2019

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1800213	À	ENB1800232	4 399,61 \$
TOTAL			4 399,61 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

015-01-2019

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que nous avons eu qu'un seul soumissionnaire pour le contrat d'entretien ménager des locaux de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT la contre-offre faite par la municipalité à monsieur Gilbert Maisonneuve pour l'entretien ménager et les dernières négociations avec ce dernier;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat pour l'entretien ménager des locaux de l'Hôtel de Ville, pour l'année 2019, à monsieur Gilbert Maisonneuve pour la somme de 4 750 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

016-01-2019

RÉSOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À PAYER LES SALAIRES ET LES COMPTES POUVANT ENCOURIR DES INTÉRÊTS OU PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des salaires des employés réguliers jusqu'à concurrence du montant autorisé ainsi que des comptes, dont le non-paiement, avant la prochaine séance ordinaire du conseil, encourrent des intérêts ou pénalités.

ADOPTÉE

017-01-2019

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2019

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses incompressibles 2019 totalisant un montant de 1 407 259 \$.

Une copie de la liste des dépenses incompressibles est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

018-01-2019

RAPPORT D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt les rapports d'assiduité des élus municipaux aux séances de travail et aux séances du conseil (ordinaires et extraordinaires) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

019-01-2019

TARIF POUR L'ABONNEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer le tarif pour l'abonnement aux procès-verbaux pour l'année 2019 à 55 \$.

ADOPTÉE

020-01-2019

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 22 janvier 2019 - taxes foncières à recevoir totalisant un solde à recevoir de 31 994,38 \$ (Courant et arrérages) et qu'un dernier avis de rappel soit envoyé immédiatement à toutes les personnes endettées envers la municipalité, les avisant qu'à défaut de payer le solde de leur compte avant le 8 février 2019, une nouvelle liste sera déposée à la séance du 12 février 2019 et qu'elle sera transmise à notre firme d'avocats afin qu'elle procède à la vente leur propriété pour non-paiement des impôts fonciers.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une écriture de régularisation pour créances douteuses – factures CRF1600058 et CRF1700034 pour un montant de 50 \$ plus les intérêts courus.

ADOPTÉE

021-01-2019

REGROUPEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RÉGION DE MONT-LAURIER – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE ET DE SOUTIEN POUR L’EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT que le Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier présente une demande dans le cadre de la Politique d’aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif pour organiser toute activité susceptible d’améliorer la qualité des personnes handicapées et de leur famille, soit un camp de jour pour enfant vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l’autisme ;

CONSIDÉRANT l’engagement des municipalités au versement d’une contribution de 150\$ par enfant, tel que spécifié dans la résolution MRC_CC_9053-10-08 émise par la MRC d’Antoine-Labelle le 22 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’aviser le Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier que la Municipalité de Lac-du-Cerf s’engage à contribuer financièrement pour un montant de 150\$ par enfant provenant de notre municipalité, et ce, sur présentation du formulaire de demande de versement suite à l’activité du camp de jour auquel sera joint une facture du nombre d’enfants ayant participé à ladite activité et l’état des résultats de l’activité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

022-01-2019

L’ALBATROS – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE ET DE SOUTIEN POUR L’EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT que l’organisme L’Albatros présente une demande d’aide financière de 1 000 \$ dans le cadre de la Politique d’aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif pour les frais d’inscription d’une personne à la formation de base Albatros de 36 heures ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu plusieurs demandes d’aide et que le conseil municipal se doit de trancher;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser L'Albatros que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne contribuera pas financièrement à leur demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE

023-01-2019

ZONE EMPLOI D'ANTOINE-LABELLE (PLACE AUX JEUNES) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE SOUTIEN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT que l'organisme Zone Emploi d'Antoine-Labelle (Place aux jeunes) présente une demande d'aide financière de 500 \$ dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif pour les séjours exploratoires s'adressant aux jeunes âgés de 18 à 35 ans établis à l'extérieur de la région ou susceptibles de quitter la région et qui ont terminé ou sont en voie de terminer des études de niveau secondaire, professionnel, collégial ou universitaire ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide et que le conseil municipal se doit de trancher;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser Zone Emploi d'Antoine-Labelle (Place aux jeunes) que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne contribuera pas financièrement à leur demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE

024-01-2019

MAISON LYSE-BEAUCHAMP – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE SOUTIEN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT que l'organisme Maison Lyse-Beauchamps présente une demande d'aide financière de 800 \$ dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif pour sa mission globale qui est de rendre des services à tous les citoyens adultes de la MRC d'Antoine-Labelle ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide et que le conseil municipal se doit de trancher;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la Maison Lyse-Beauchamp que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne contribuera pas financièrement à leur demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE

025-01-2019

LES BUTINEUSES – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE ET DE SOUTIEN POUR L’EXERCICE FINANCIER 2019

Madame Caroline Huot se retire des délibérations, car elle siège sur le conseil d’administration des Butineuses. Il est 19 h 07.

CONSIDÉRANT que l’organisme Les Butineuses présente une demande d’aide financière de 250 \$ dans le cadre de la Politique d’aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif afin de leur permettre des achats de fournitures d’art pour réaliser des projets de bricolage et d’artisanat ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande et que l’organisme Les Butineuses n’est pas un organisme sans but lucratif légalement constitué en vertu de la Loi sur les compagnies. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’aviser Les Butineuses que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne contribuera pas financièrement à leur demande d’aide financière et de soutien pour l’exercice financier 2019.

ADOPTÉE

026-01-2019

CLUB DES LOISIRS DU LAC-DU-CERF INC. – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR L’EXERCICE FINANCIER 2019

Madame Caroline Huot se retire des délibérations, car elle siège sur le conseil d’administration du Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. Il est 19 h 07.

CONSIDÉRANT que le Club de loisirs du Lac-du-Cerf inc. présente une demande d’aide financière de 2 000 \$ pour l’organisation de plusieurs événements au cours de l’année 2019 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’aviser le Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. que la Municipalité de Lac-du-Cerf s’engage à contribuer financièrement à leur demande d’aide financière comme suit :

• Journée « Plaisirs d’hiver »	150 \$
• Fête nationale du Québec	500 \$
• Fête de Noël pour enfants	300 \$
• Ensemble des autres activités	550 \$
	<hr/>
	1 500 \$

et ce, sur présentation du formulaire de demande de versement après chaque événement auquel sera joint l’état des résultats de l’activité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Madame Caroline Huot reprend part aux délibérations à 19 h08.

027-01-2019

ASSOCIATION DETENTE-SANTE DES TROIS VILLAGES INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT que l'Association Détente-Santé des Trois Villages inc. présente une demande d'aide financière de 1 875 \$, car il devient de plus en plus difficile de fournir des services d'une façon bénévole sans compensation financière surtout pour l'activité principale qui offre un repas complet, que les prix augmentent pour les repas, pour les voyages culturels et pour les activités extérieures ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 125 \$ pour chacune des activités régulières comblerait le budget des repas pour un total de 1 875 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser l'Association Détente-Santé des Trois Villages inc. que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer financièrement à leur demande d'aide financière pour un montant de 1 875 \$, et ce, sur présentation du formulaire de demande de versement après la fin de leurs activités en mai 2019 auquel sera joint l'état des résultats des activités.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

028-01-2019

FESTIVAL INTERCULTUREL DE LA LIÈVRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Mesdames Danielle Ouimet et Caroline Huot se retirent des délibérations, car elles siègent sur le conseil d'administration du Festival interculturel de la Lièvre. Il est 19 h 08.

Monsieur Raymond Brazeau agit à titre de maire suppléant sur ce sujet.

CONSIDÉRANT que le Festival interculturel de la Lièvre présente une demande d'aide financière de 1 000 \$ pour leur festival qui se tiendra les 3, 4 et 5 mai 2019 dans trois municipalités (Lac-du-Cerf, Lac-des-Iles et Notre-Dame-de-Pontmain) ;

CONSIDÉRANT que l'argent servira à payer les conteurs pour ces trois soirées;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Festival interculturel de la Lièvre que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer financièrement à leur demande d'aide financière pour un montant de 1 000 \$, et ce, sur présentation du formulaire de demande de versement après la fin de leurs activités en mai 2019 auquel sera joint l'état des résultats des activités.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Mesdames Danielle Ouimet et Caroline Huot reprennent part aux délibérations à 19 h 09.

029-01-2019

CONTRIBUTION FINANCIÈRE SUITE À L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF ET LE CLUB DE MOTOS-NEIGE ANTI-LOUP INC.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf doit renouveler son entente avec le Club de motos-neige Anti-Loup inc. pour l'hiver 2018-2019;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf verse, pour la saison 2018-2019, un montant de 3 000 \$ au Club de Motos-Neige Anti-Loup inc. pour l'entretien du sentier 324, à partir de la TQ 53 jusqu'au village de Lac-du-Cerf et que la mairesse, madame Danielle Ouimet, soit autorisée à signer ladite entente.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

030-01-2019

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) - CIRCULATION DES VÉHICULES HORS-ROUTE (VTT)

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf, ainsi que tout le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, est de plus en plus fréquenté par les adeptes de la motoneige et des véhicules tout-terrain (VTT);

ATTENDU QUE de nombreux sentiers se sont développés ces dernières années et des associations se sont formées;

ATTENDU QUE le développement de ces activités, particulièrement la pratique de véhicules tout terrain, a des retombées économiques importantes sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf, ainsi que sur tout le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE bien que le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf, ainsi que tout le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, se prête bien à la pratique de la motoneige et du véhicule tout terrain, l'accès aux différents services demeure problématique;

ATTENDU QU'il est essentiel que les utilisateurs des sentiers mis en place puissent accéder aux divers services (restauration, hôtellerie, station-service, etc.) concentrés dans les périmètres d'urbanisation;

ATTENDU QUE l'accès à ces services nécessite l'utilisation par les véhicules hors route des chemins réservés à la circulation et plus spécifiquement l'utilisation d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE l'article 4.2 de La Loi sur la voirie (L.Q., chap. V-9) empêche toute corporation municipale de permettre un empiètement sur un chemin sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ) sans sa permission;

ATTENDU QUE le développement de sentiers sécuritaires d'accès aux services est empêché par la législation et la réglementation provinciales;

ATTENDU QU'il y a une grave problématique d'accès aux services situés dans le périmètre urbain de la municipalité de Lac-du-Cerf pour les utilisateurs de véhicule tout-terrain (VTT) qui empruntent les sentiers situés à plus d'un (1) kilomètre du noyau villageois;

ATTENDU QU'afin de rejoindre les services situés dans le périmètre urbain de la municipalité de Lac-du-Cerf, cela implique que les utilisateurs de véhicule tout-terrain (VTT) doivent utiliser des chemins sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route est entrée en vigueur le 2 octobre 1997 et qu'elle précise que les véhicules hors route peuvent circuler sur un chemin public à la condition qu'une signalisation routière l'autorise, circuler sur la chaussée, sur une distance maximale d'un (1) kilomètre, pour rejoindre un sentier visé par l'article 15 de la Loi, une station-service ou un autre lieu ouvert au public pour y faire une halte lorsque l'aménagement de l'emprise ne permet pas de circuler hors de la chaussée et du fossé et que des obstacles incontournables empêchent de les rejoindre autrement;

ATTENDU QU'en raison de cette restriction de distance maximale à parcourir entre un sentier et des services situés dans le périmètre urbain de la municipalité de Lac-du-Cerf, tout comme pour une majorité de municipalités situées dans la MRC d'Antoine-Labelle, le développement économique et touristique est grandement affecté et il en est tout autant pour la rentabilité d'établissements commerciaux, orientés vers la pratique de la motoneige et du VTT, faute de pouvoir y accéder;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Danielle Caron, appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité de Lac-du-Cerf demande au ministère des Transports du Québec de collaborer avec les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle à la mise en place de sentiers urbains permettant l'accès aux services situés dans les périmètres urbains des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle par les véhicules hors route;

QUE la municipalité de Lac-du-Cerf demande au Gouvernement du Québec d'adopter une réglementation provinciale de manière à permettre l'accès aux services situés dans les périmètres urbains des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle par les véhicules hors route qui sont situés à plus d'un (1) kilomètre des sentiers utilisés par ces derniers;

QUE la présente résolution soit envoyée à M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à M. François Legault, Premier ministre du Québec, à Mme Caroline Proulx, ministre du Tourisme du Québec, à M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'innovation du Québec, à Mme Sylvie D'Amours, ministre responsable de la région des Laurentides, à Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'à ses 17 municipalités membres afin d'obtenir leur appui.

ADOPTÉE

031-01-2019

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES HAUTES-LAURENTIDES – OFFRE DE SERVICES 2019 – ARCHIVISTE

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de gestion documentaire de la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides en date du 12 décembre 2018 pour la somme de 1 750,80 \$.

Une copie de la présente offre de services est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

032-01-2019

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les normes du travail a été modifiée afin que tous les employeurs se dotent d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a élaboré une telle politique basée sur le modèle proposé par la Fédération québécoise des municipalités et l'Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite politique a été distribuée aux élus et qu'elle sera également distribuée aux employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la nouvelle Politique de harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail de la municipalité de Lac-du-Cerf, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et qu'un exemplaire soit distribué à chaque employé de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

033-01-2019

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT – LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL – WEBINAIRE 28 JANVIER 2019

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Jacinthe Valiquette, à s'inscrire au webinaire qui se tiendra le lundi 28 janvier 2019 relativement aux dernières modifications de la *Loi sur les normes du travail* et à déboursier les frais d'inscription au montant de 113,60 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

034-01-2019

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - LES PROGRAMMES D'AIDES FINANCIÈRES COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT – WEBINAIRE 26 FÉVRIER 2019

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Jacinthe Valiquette et la conseillère, madame Hélène Desgranges, à s'inscrire au webinaire qui se tiendra le mardi 26 février 2019 relativement aux programmes d'aides financières comme outil de développement et à déboursier les frais d'inscription au montant de 60 \$ par personne plus taxes.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

035-01-2019

INVITATION AU LANCEMENT DU PROJET *J'AIME ÇA, TU M'ENCOURAGES!* – 11 FÉVRIER 2019

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser mesdames Danielle Ouimet et Danielle Caron, à participer au lancement des Journées de la persévérance et du projet *J'aime ça, tu m'encourages*, événement conjoint du CAP (Comité Action Persévérance) et du PREL (Partenaire pour la réussite éducative dans les Laurentides) qui se tiendra le lundi 11 février 2019 à Mont-Laurier et à rembourser ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE - INVITATION À LA RENCONTRE DE SENSIBILISATION ET D'ÉCOUTE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2019

Invitation à une rencontre de sensibilisation et d'écoute en faveur du développement social qui se tiendra le mercredi 20 février 2019 à Mont-Laurier et à rembourser ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

Personne n'y assistera.

036-01-2019

**INVITATION À UNE SOIRÉE DE FORMATION EN REGARD À LA COUR
MUNICIPALE – 24 AVRIL 2019**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser mesdames Danielle Caron et Hélène Desgranges ainsi que monsieur Raymond Brazeau, à participer à la soirée de formation en regard à la cour municipale qui se tiendra le mercredi 24 avril 2019 à Mont-Laurier et à rembourser ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 janvier 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Sécurité publique Québec – Montant estimé pour les services policiers de la
Sûreté du Québec**

Pour l'année 2019 concernant la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec, le montant estimé est de 92 427 \$.

HYGIÈNE DU MILIEU

037-01-2019

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL) – ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est présentement à l'élaboration d'un projet en vue du déménagement de son écocentre actuel, étant donné que la cellule d'enfouissement technique # 8 sera aménagée sur l'actuel écocentre en 2020, donc la régie doit le déménager en 2019;

CONSIDÉRANT que la Régie estime qu'elle devra déboursier un montant, par règlement d'emprunt, entre 500 000 \$ et 600 000 \$ et qu'avant d'engager des frais de ± 20 000 \$ en frais d'honoraires professionnels, elle souhaite connaître si le conseil municipal est favorable ou non au projet d'aménagement de l'écocentre et à savoir si elle peut donner le mandat, à une firme d'ingénierie pour les honoraires professionnels, et ce, avant le conseil d'administration de la Régie qui aura lieu le mercredi 13 février 2019;

CONSIDÉRANT que la Régie porte à notre attention que si la municipalité n'est pas en faveur de ce projet, la Régie devra quand même dépenser une somme d'environ 100 000 \$ pour le déménagement de l'écocentre qui sera dans les mêmes conditions que présentement (boueux et difficile de circulation);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la Régie intermunicipale des déchets que la Municipalité de Lac-du-Cerf est favorable à la continuité du projet et est d'accord à ce que la Régie donne le mandat à une firme d'ingénierie pour les honoraires professionnels, et ce, avant le conseil d'administration de la Régie qui aura lieu le mercredi 13 février 2019.

ADOPTÉE

URBANISME

038-01-2019

LETRE D'UN CITOYEN – DEMANDE POUR AUTORISER LES CONTENEURS DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

CONSIDÉRANT que monsieur Marcel Crevier, propriétaire de la pourvoirie Chalets bon repos demande aux membres du conseil s'il serait possible de modifier la réglementation municipale pour permettre les conteneurs à titre de bâtiment accessoire pour les établissements commerciaux;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser monsieur Marcel Crevier que le comité consultatif d'urbanisme étudiera prochainement sa demande et que le comité fera parvenir ses recommandations relativement à ce sujet au conseil municipal.

ADOPTÉE

039-01-2019

DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE MODIFICATION DE LA DÉLIMITATION DE LA ZONE REC-14 ET AJOUT DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENTS » À LA ZONE

CONSIDÉRANT que Monsieur Pascal Martin a déposé plusieurs documents relativement à une demande de modification règlementaire afin d'ajouter l'usage d'établissements d'hébergements à sa propriété comprenant les lots 6 138 993 et 5 562 549;

CONSIDÉRANT que lesdits lots sont situés dans les zones REC-14 et A-03, qui sont inclus dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la zone A-03 couvre une grande superficie, alors que la zone REC-14 est plus restreinte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents des conseillers présents de modifier la délimitation de la zone REC-14, telle que représentée sur le plan de zonage joint à la présente résolution et d'ajouter l'usage d'établissements d'hébergements pour la zone REC-14 seulement. Une entente devra être signée avec M. Martin afin qu'il assume les frais découlant de cette modification règlementaire.

ADOPTÉE

LOISIRS

040-01-2019

OFFRE D'EMPLOI JOURNALIER

Suite à la démission de monsieur Jacques Caron au poste de journalier saisonnier, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'afficher dans chaque service et de publier dans le journal La Voix du Cerf, sur le site Web « lacducerf.ca » et sur Emploi Québec l'offre d'emploi suivante :

OFFRE D'EMPLOI 2019 JOURNALIER

(Dans ce texte la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)

La municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un candidat pour pourvoir un poste de journalier.

TYPE DE POSTE

Saisonnier
Horaire de travail – 40 h par semaine

RESPONSABILITÉ

Sous la supervision de l'inspecteur municipal, le titulaire de ce poste fournit un support à ce dernier dans tous les aspects liés aux travaux publics d'une municipalité.

Ses principales tâches seront les suivantes :

Conduit les camions et les véhicules municipaux, effectue les travaux de réparation et d'entretien des bâtiments et équipements municipaux (équipements de parcs / espaces verts), participe à la vérification de la signalisation routière, exécute les travaux relatifs à l'entretien de la chaussée, exécute les travaux relatifs à l'entretien des parcs municipaux et accomplit toutes autres tâches connexes requises par la municipalité.

EXIGENCES

- Être disponible à compter de la mi-avril à la fin septembre de chaque année;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 3;
- Détenir une attestation pour le cours de sécurité sur les chantiers de construction;
- Être en mesure d'opérer une scie à chaîne et une débroussailleuse ;
- Bonne habileté pour les travaux manuels et bonne aptitude physique;
- Être en santé;
- Aimer travailler à l'extérieur et faire preuve de disponibilité;
- Avoir du dynamisme, le sens des responsabilités, de la motivation, être autonome, débrouillard et faire preuve d'une grande capacité à travailler en équipe;
- Avoir de l'entregent et de la facilité à communiquer avec le public ;
- Seront considérées comme des atouts, l'expérience pertinente, les formations supplémentaires, l'expérience au sein d'autres services municipaux;

CONDITIONS SALARIALES

Selon la convention collective en vigueur – 18,80\$ l'heure

*** À noter que la personne retenue aura une période de probation de six (6) mois à faire, avant d'obtenir le poste de journalier.**

INFORMATION

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le jeudi 21 février 2019 – 14 h** à l'adresse suivante :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
« JOURNALIER – 2019 »
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, (Québec) J0W 1S1**

Télécopieur : (819) 597- 4036

Courriel : dg@lacducerf.ca

Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 23^e jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-neuf

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical Lac-du-Cerf

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

041-01-2019

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 345-2019 SUR LES SYSTÈMES D’ALARME ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2007

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Raymond Brazeau qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 345-2019 sur les systèmes d’alarme et abrogeant le règlement numéro 253-2007.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

042-01-2019

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 346-2019 RELATIF AU CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 293-2012 ET 329-2016

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Métras qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement numéro 346-2019 relatif au Code d’éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-du-Cerf et abrogeant les règlements numéros 293-2012 et 329-2016 et qu’un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Contexte

Une modification à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 19 octobre 2018, impose aux municipalités de modifier le code d'éthique et de déontologie gouvernant leurs employés, de façon à y inclure des règles d'après-mandat s'appliquant aux employés occupant certaines fonctions. Le Conseil de la MRC doit adopter un nouveau code d'éthique afin de se conformer à ces exigences.

Ce projet de règlement numéro 346-2019 vise à ajouter la règle suivante :

RÈGLE 9 – Obligations suite à la fin de son emploi

8.9.1 Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

- 1) Le directeur général et son adjoint;
- 2) Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- 3) Le trésorier et son adjoint;
- 4) Le greffier et son adjoint;

d’occuper un poste d’administrateur ou de dirigeant d’une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d’employé de la municipalité.

Résumé

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-du-Cerf énonce les principales valeurs éthiques de la MRC, les règles qui doivent guider la conduite des employés, les mécanismes de prévention ainsi que les sanctions qui peuvent leur être imposées en cas de manquement à ces règles.

L'adoption du règlement numéro 346-2019 se fera par le conseil municipal au cours de la séance ordinaire du 12 février 2019 fixée à 19 h à la salle du conseil municipal située au 15, rue Émard, Lac-du-Cerf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau municipal sis au 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf du lundi au vendredi durant les heures régulières d'ouverture. à adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil révisé qui soit conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1).

ADOPTÉE

043-01-2019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 346-2019 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 293-2012 ET 329-2016

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 346-2019 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lac-du-Cerf et remplaçant les règlements numéros 293-2012 et 329-2016.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

044-01-2019

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 347-2019 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 283-2011 et 314-2014

Avis de motion est donné par le conseiller Raymond Brazeau qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement numéro 347-2019 relatif au traitement des élus et abrogeant les règlements numéros 283-2011 et 314-2014 et qu'un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Le projet de règlement augmente la rémunération et l'allocation de dépenses de la façon suivante :

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES, ACTUELLES :

MAIRE

Rémunération de base annuelle : 13 422,20 \$

Allocation de dépenses : 6 711,10 \$

20 133,30 \$

CONSEILLER

Rémunération de base annuelle : 4 474,07 \$

Allocation de dépenses : 2 237,03 \$

6 711,10 \$

Rémunération et allocation de dépenses, projetées :

MAIRE

Rémunération de base annuelle : 14 343,90 \$

Allocation de dépenses : 7 171,95 \$

21 515,85 \$

CONSEILLER

Rémunération de base annuelle : 4 781,30 \$

Allocation de dépenses : 2 390,65 \$

7 171,95 \$

RÉMUNÉRATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Advenant que le maire suppléant occupe les fonctions du maire pendant plus de trente jours et jusqu'à ce qu'il cesse son remplacement, le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

INDEXATION

La rémunération de base, la rémunération additionnelle et l'allocation de dépenses telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

ADOPTION DU RÈGLEMENT

Le projet de règlement sera déposé pour étude finale et adoption lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 12 mars 2019 à 19 h à la Salle municipale de Lac-du-Cerf, 15, rue Émard à Lac-du-Cerf.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de la Municipalité de Lac-du-Cerf, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h et entre 13 h et 16 h.

ADOPTÉE

045-01-2019

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RÈGLEMENT 347-2019
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 283-2011 et 314-2014**

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par la conseillère Danielle Caron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement
numéro 347-2019 relatif au traitement des élus et abrogeant les règlements
numéros 283-2011 et 314-2014.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÈGLEMENTS

046-01-2019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 344-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, DE
TARIFICATION ET DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau
appuyé par la conseillère Danielle Caron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 344-2019
décrétant les taux de taxes, de tarification et de compensation pour l'exercice
financier 2019.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

047-01-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot
appuyé par la conseillère Danielle Caron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h32.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maire